



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Organisation internationale pour les migrations

Dialogue international sur la migration 2011

ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THEME : CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET MIGRATION

RESUME DE LA PRESIDENCE

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé chaque année par l'OIM – guidé, en 2011, par le thème *L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements* – les Membres de l'Organisation avaient choisi de consacrer l'atelier d'intersession tenu à Genève (Suisse) les 29 et 30 mars 2011¹ au thème « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration ». A cette occasion, les participants ont dégagé certains domaines clés dans lesquels les pouvoirs publics et les institutions peuvent être amenés à renforcer leurs capacités afin de pouvoir gérer les rapports complexes entre l'évolution du climat, la dégradation de l'environnement et la mobilité humaine.

Cet atelier reposait sur l'idée qu'une approche globale de la gestion de la migration environnementale devrait s'assigner les objectifs suivants : minimiser autant que possible la migration forcée induite par des facteurs environnementaux ; dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et, enfin, faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Trois grands domaines de renforcement des capacités ont été dégagés : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques, et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

Résumant les discussions, une série de messages clés sont énoncés ci-après. Des propositions d'activités futures destinées à faire avancer les conclusions de l'atelier sont également formulées.

¹ Le document de travail de l'atelier intitulé *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration*, ainsi que d'autres documents de conférence peuvent être consultés à l'adresse : www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr

MESSAGES CLES

1. Liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration :

- Comme toutes les formes de migration, la migration environnementale a de multiples causes. Le rapport de causalité entre l'environnement et la migration est loin d'être simple.
- Bien que les éléments d'information empiriques demeurent insuffisants et exigent d'être étoffés, il est admis que les facteurs environnementaux jouent un rôle considérable et de plus en plus déterminant dans les phénomènes migratoires.
- La migration environnementale revêt diverses formes : elle peut être interne, régionale ou internationale, temporaire ou permanente, forcée ou volontaire, ou encore présenter plusieurs de ces caractéristiques. Il a été souligné à maintes reprises que la distinction entre migration forcée et migration volontaire était vague.
- Il a été reconnu que, eu égard à la complexité du phénomène, il était malaisé d'arrêter des définitions claires et une terminologie standard. Les participants se sont néanmoins accordés à reconnaître qu'il y avait lieu d'éviter d'employer le terme « *réfugié* environnemental/climatique » en raison du sens particulier du mot « *réfugié* » en droit international.
- L'importance de préparer les migrations internes, notamment rurales – urbaines, a été mise en relief tout au long de l'atelier, de même que la nécessité de tenir compte de l'urbanisation croissante et des vulnérabilités des villes et des citoyens face au changement climatique.
- Il a été reconnu que, dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, la migration peut être tout à la fois le problème et la solution. Lorsque les déplacements sont source de préjudices et de souffrances, il faut faire en sorte de stabiliser autant que possible les populations. Il n'en reste pas moins que le rôle positif de la migration en tant que stratégie d'adaptation potentielle a été maintes fois mis en évidence.
- Les participants ont réfléchi à la question de savoir comment parler *des* et *avec les* populations touchées par les changements climatiques et leurs éventuelles conséquences migratoires.
- Les orateurs ont attiré l'attention sur l'importance de la notion de vulnérabilité, tout en insistant sur la nécessité de l'utiliser avec précaution. Souvent, les populations les plus vulnérables sont aussi celles qui *ne sont pas* capables de se déplacer.

2. Capacités et processus d'élaboration des politiques :

- Les participants ont vivement plaidé en faveur de processus participatifs et ouverts associant le plus directement et le plus tôt possible les populations touchées.

- Les intervenants ont insisté sur la nécessité de concentrer les interventions et l'attention en priorité sur les communautés locales. L'importance des consultations, de la formation et du renforcement des capacités à l'échelle locale a été soulignée.
- L'attention a été attirée sur les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés qui, plus que d'autres, risquent de souffrir des effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.
- Un appel a été lancé pour que des crédits suffisants soient systématiquement prévus et pour que les ressources soient planifiées à long terme, notamment pour pouvoir disposer d'une plus grande marge de manœuvre lors d'interventions dans des situations d'urgence.
- Les participants ont réaffirmé l'importance d'adopter des stratégies fondées sur les droits de l'homme pour faire face à la migration environnementale, et ont estimé que, pour s'attaquer aux multiples manifestations de la migration environnementale, le mieux serait de déployer des stratégies juridiques sur plusieurs fronts.
- Pour commencer, il a été proposé que les responsables politiques tirent pleinement profit de l'ensemble des lois et instruments existants, que leurs dispositions soient impératives ou non contraignantes (droit humanitaire, droit relatif aux droits de l'homme et droit des réfugiés, instruments relatifs aux déplacements internes, à la gestion des catastrophes, à la migration légale, etc.)
- Les intervenants ont insisté sur l'utilité d'établir un lien, dans le cadre de stratégies globales d'élaboration des politiques, entre les systèmes de gestion des migrations et d'autres objectifs politiques en matière d'adaptation au changement climatique, de réduction du risque de catastrophe, d'interventions humanitaires et de développement durable.
- Les discussions ont mis en relief l'urgence d'agir : même si toutes les conséquences des changements climatiques ne sont pas visibles aujourd'hui, et même si nos connaissances sur la migration environnementale sont encore très lacunaires, il est impératif de prendre des mesures sans tarder.
- Une volonté politique affirmée et la mise en place de partenariats sont des conditions indispensables si l'on veut mieux être à même de faire face à la migration environnementale.

MESURES A PRENDRE

Les discussions menées lors de l'atelier ont permis de dégager un certain nombre d'activités futures éventuelles dans les trois domaines de capacités suivants : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques ; et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

1. Développement des connaissances et amélioration de la collecte de données :

- Mettre en place un programme de recherche stratégique pour améliorer les données et les connaissances sur les liens entre la migration et l'environnement, comme l'avait

également recommandé le Forum mondial sur la migration et le développement en 2010, dans le cadre de sa table ronde 3.2, notamment en adoptant les mesures suivantes :

- Elaborer des cadres analytiques qui permettent d'isoler les facteurs climatiques qui déterminent la migration ;
 - Analyser la manière dont d'autres facteurs (sexospécificités, conflits, ou éléments économiques, politiques ou culturels) influent sur les facteurs environnementaux et se répercutent sur les vulnérabilités et les migrations ;
 - Adopter des méthodes fondées sur des scénarios pour broser un tableau plus précis des schémas et flux migratoires futurs provoqués par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ;
 - Préciser la terminologie qui se rapporte à la migration environnementale.
- Etablir des rapports par pays ou par région, notamment pour les pays les plus vulnérables, afin d'évaluer les données existantes sur les questions relatives au couple migration et environnement, et diffuser les enseignements tirés.

2. Consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques :

- Concevoir des stratégies qui associent les pouvoirs publics ainsi que les acteurs privés et non gouvernementaux locaux à tous les stades de l'élaboration des politiques, depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la planification et la mise en œuvre.
- Développer les processus de consultation et de coopération régionaux pour faire face aux questions posées par les migrations et l'environnement/le changement climatique, éventuellement de concert avec des organismes régionaux et/ou des processus consultatifs régionaux sur la migration.
- Nouer des partenariats à tous les niveaux et avec un large éventail d'acteurs, par exemple à la faveur d'une coordination interministérielle ou d'une collaboration interinstitutions, ou en réunissant les diverses parties prenantes – migrants, climatologues, acteurs humanitaires et spécialistes du développement.
- Elaborer des stratégies qui facilitent la migration régulière induite par des facteurs environnementaux, et mettre au point des solutions pour ceux qui, déjà, sont contraints de se déplacer, y compris l'autorisation temporaire de séjour pour les migrants environnementaux, ou encore des modèles de protection temporaire.

3. Renforcement des capacités opérationnelles et techniques :

- Elaborer des mesures et des programmes de préparation pour prévenir et gérer les déplacements et réduire au minimum les incidences de la migration forcée en cas de catastrophe naturelle, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce, en établissant des plans de secours et en développant les capacités d'assistance et de protection humanitaire, notamment à l'intention des groupes les plus vulnérables.
- Donner la priorité aux communautés locales, notamment dans les régions vulnérables, dans le cadre de mesures visant à atténuer les incidences négatives des facteurs

environnementaux sur les moyens de subsistance, et à se préparer aux mouvements de populations potentiels.

- Elaborer des stratégies globales de gestion des migrations en intégrant les mesures de réduction des risques de catastrophe, de gestion des risques de catastrophe, et d'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des migrations existantes, afin qu'elles servent d'outils et de cadres favorisant le développement durable.
- Faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation en introduisant les questions migratoires dans des outils existants, tels que les plans d'action nationaux pour l'adaptation, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, ou encore les programmes nationaux de lutte contre le changement climatique.

Conformément aux priorités définies par les Membres de l'OIM, compte tenu du mandat² et de l'expérience de l'Organisation, et en partenariat avec les organisations pertinentes, l'OIM continuera d'appuyer et de faciliter la gestion de la migration environnementale.

Genève, le 30 mars 2011

² Constitution et stratégie de l'OIM : Résolution du Conseil n° 1150 (XCIII) et annexe.